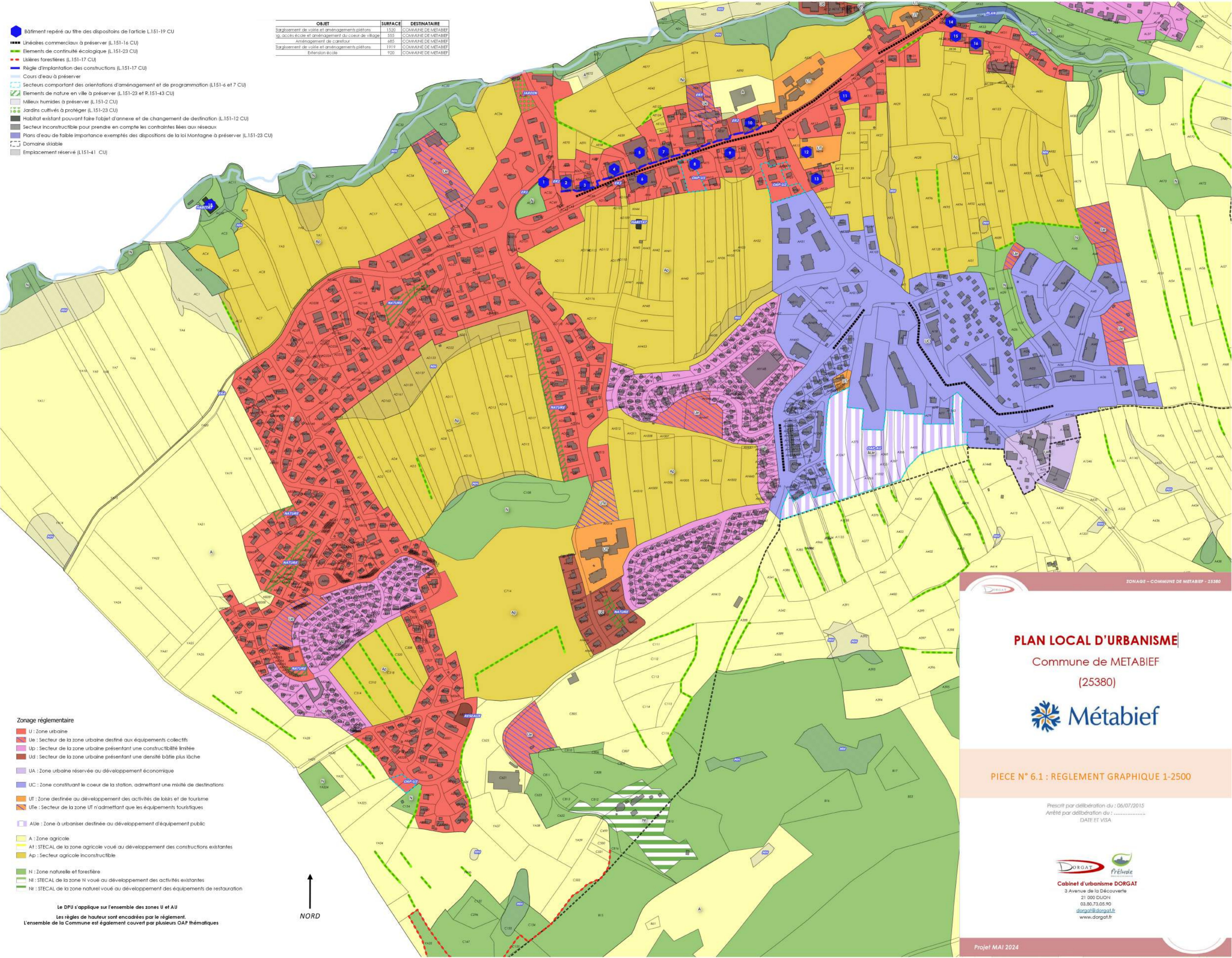


- Bâtiment repéré au titre des dispositifs de l'article L.151-19 CU
- Linéaires commerciaux à préserver (L.151-16 CU)
- Eléments de continuité écologique (L.151-23 CU)
- Lisières forestières (L.151-17 CU)
- Règle d'implantation des constructions (L.151-17 CU)
- Cours d'eau à préserver
- Secteurs comportant des orientations d'aménagement et de programmation (L.151-6 et 7 CU)
- Eléments de nature en ville à préserver (L.151-23 et R.151-43 CU)
- Milieux humides à préserver (L.151-2 CU)
- Jardins cultivés à protéger (L.151-23 CU)
- Habitat existant pouvant faire l'objet d'annexe et de changement de destination (L.151-12 CU)
- Secteur inconstructible pour prendre en compte les contraintes liées aux réseaux
- Plans d'eau de faible importance exemptés des dispositions de la loi Montagne à préserver (L.151-23 CU)
- Domaine skiable
- Emplacement réservé (L.151-41 CU)

OBJET	SURFACE	DESTINAIRE
Élargissement de voie et aménagements piétons	1520	COMMUNE DE METABIEF
Accès école et aménagement du cœur de village	555	COMMUNE DE METABIEF
Aménagement de carrefour	655	COMMUNE DE METABIEF
Élargissement de voie et aménagements piétons	1319	COMMUNE DE METABIEF
Extension école	920	COMMUNE DE METABIEF



- Zonage réglementaire**
- U : Zone urbaine
 - Ue : Secteur de la zone urbaine destiné aux équipements collectifs
 - Up : Secteur de la zone urbaine présentant une constructibilité limitée
 - Ud : Secteur de la zone urbaine présentant une densité bâtie plus lâche
 - UA : Zone urbaine réservée au développement économique
 - UC : Zone constituant le cœur de la station, admettant une mixité de destinations
 - UT : Zone destinée au développement des activités de loisirs et de tourisme
 - Ute : Secteur de la zone UT n'admettant que les équipements touristiques
 - AUe : Zone à urbaniser destinée au développement d'équipement public
 - A : Zone agricole
 - At : STECAL de la zone agricole voué au développement des constructions existantes
 - Ap : Secteur agricole inconstructible
 - N : Zone naturelle et forestière
 - Ni : STECAL de la zone N voué au développement des activités existantes
 - Nr : STECAL de la zone naturel voué au développement des équipements de restauration



Le DPU s'applique sur l'ensemble des zones U et AU
 Les règles de hauteur sont encadrées par le règlement.
 L'ensemble de la Commune est également couvert par plusieurs OAP thématiques

PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de METABIEF
 (25380)

PIECE N° 6.1 : REGLEMENT GRAPHIQUE 1-2500

Prescrit par délibération du : 06/07/2015
 Arrêté par délibération du :
 DATE ET VISA

Cabinet d'urbanisme DORGAT
 3 Avenue de la Découverte
 21 000 DIJON
 03.80.73.05.90
dorgat@dorgat.fr
www.dorgat.fr